

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 65 (1985)
Heft: 3

Artikel: De la Tour de l'horloge à la Tour Eiffel : les relations entre le canton de Berne et la France à travers les siècles
Autor: Wälchli, Karl F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887056>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De la Tour de l'Horloge à la Tour Eiffel

Les relations entre le canton de Berne et la France à travers les siècles

En politique extérieure, pour l'État de Berne, « le plus grand canton de la Confédération helvétique et la plus petite puissance européenne », la France fut, des siècles durant, le principal partenaire. Il en résulta de fructueuses relations culturelles, économiques et militaires. Mais, en même temps, sans répit, le Gouvernement bernois s'efforça de contrer l'influence politique française en Suisse romande qu'il tenait pour chasse gardée.

Le canton de Berne actuel est le successeur de l'État-Ville que la cité de Berne a édifié du XIV^e à la moitié du XVI^e siècle. Berne est entrée dans l'alliance des cantons suisses en 1353, mais a conservé sa souveraineté en matière de politique extérieure jusqu'au XIX^e siècle, ainsi que le permettait la confédération d'États au caractère peu restrictif qu'était la Suisse. En 1848, la création de l'État fédéral moderne attribua toutefois à ce dernier le monopole des relations avec l'étranger.

Berne en Bourgogne

Revêtus de la charge impériale de « rector Burgundiae », les ducs de Zähringen fondèrent la ville de Berne en 1191, au centre du territoire d'un État en formation, auquel ils assignaient le Jura, le lac Léman et les Alpes pour frontières naturelles. A l'extinction des Zähringen, c'est la ville des bords de l'Aar, devenue ville libre d'Empire en 1220, qui reprit leurs objectifs et s'employa à édifier un État-Ville pour son propre compte.

Au prix de grands sacrifices financiers, quelquefois par la force de frappe de son armée de milices, mais aussi à l'aide d'un réseau dense d'alliances et de combourgeoisies – appelé « Confédération bourguignonne » – Berne parvint à être considérée au XV^e siècle déjà comme l'élément politique le plus important de ce qui sera plus tard la Suisse occidentale. C'est pas exemple ce qui ressort à la lecture de la première charte qui atteste de relations politiques entre le Royaume de France et Berne : en 1356, Jean le Bon, roi de France, demande à la ville de Berne de veiller à ce que les Valaisans restituent à un marchand de soie français treize balles de soie qu'ils lui avaient confisquées parce qu'ils les considéraient comme du butin de guerre !

Louis XI et Charles le Téméraire

Les ambitions politiques de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne (1465-1477), firent que Louis XI, roi de France (1461-1483), ainsi que Berne et ses

confédérés, devinrent ses ennemis : Louis, qui depuis la bataille de Saint-Jacques sur la Birse (1444) connaissait l'habileté au combat des Suisses, cherchait à écraser un vassal rebelle ; de par les desseins d'empire de Charles, Berne craignait pour son influence dans la région du Léman.

Après que Louis XI eut obtenu la conclusion d'un traité de paix perpétuelle entre les Confédérés et leurs ennemis héréditaires, les Habsbourg-Autriche, Berne se trouva en situation de déclarer la guerre à Charles le Téméraire au nom des huit cantons, en octobre 1474. Simultanément, une alliance fut contractée entre la France et les cantons, qui prévoyait une assistance militaire réciproque en cas de conflit armé. De plus, Louis promettait de distribuer vingt mille livres par an aux Confédérés, qui en échange l'assuraient de l'envoi de troupes mercenaires. Louis XI, le roué, réussit toutefois, par la suite, à se tenir à l'écart des opérations militaires et c'est sans lui que Berne et ses alliés livrèrent vaillamment bataille : ce furent les victoires de Grandson et Morat (1476), puis de Nancy (1477), où Charles le Téméraire trouva la mort. Les gains territoriaux de Berne (aux dépens de la Savoie, alliée de la Bourgogne) furent minimes, les avantages politiques eux, considérables... pour Louis !

La paix perpétuelle de 1516 et l'alliance franco-suisse de 1521

Sur les champs de bataille d'Italie du Nord, les Confédérés durent se rendre à l'évidence que, malgré l'insigne valeur guerrière de leurs troupes, leur potentiel s'avérait insuffisant pour entrer en concurrence avec les grandes puissances. Les cantons commencèrent alors à développer peu à peu une idée directrice de leur politique extérieure, connue aujourd'hui sous le nom de « neutralité armée ». Le roi François I^{er} parvint, en 1516 et 1521, en concluant

deux traités, fondements des relations bilatérales franco-suisse jusqu'en 1798, à utiliser au profit de la France le potentiel militaire suisse laissé à disposition. En contrepartie, de larges privilèges commerciaux en France furent accordés aux Confédérés, en plus de l'exemption de tout droit de douane introduit après la signature du traité. La France livra du sel et des céréales; l'argent qu'elle versa annuellement dans les caisses de l'État – ainsi que dans les cassettes des hommes politiques au pouvoir – pourvut pour une part appréciable aux besoins de l'État et des grandes familles bernoises.

Genève et le Pays de Vaud

En 1528, Berne se sépare de l'Église catholique, adopte la Réforme et règle dès lors souverainement ses affaires religieuses, ce qui l'oblige à assumer de nouvelles tâches dans les domaines de l'assistance, de l'instruction, des mœurs et de la culture. Le sens de l'État en est renforcé et Berne entreprend de favoriser la percée de la Réforme en Suisse romande. Ainsi en 1536, lorsqu'elle envoie des troupes au secours de Genève, menacée par la Savoie et d'où rayonne l'ardeur réformatrice de Jean Calvin, Berne englobe en son territoire le Pays de Vaud jusqu'alors savoyard et y introduit la Réforme : vers 1540, la population bernoise totale est d'environ 160 000 âmes, dont la moitié est de langue maternelle française ! A Berne, la classe politique dirigeante s'exprime souvent mieux en français qu'en allemand, surtout par écrit. Il n'est donc pas surprenant que l'influence culturelle de la France ait été grande dans la ville des bords de l'Aar : la mode vestimentaire, l'architecture ainsi que, d'un point de vue très général, l'art de vivre des Bernois la révèlent.

Au départ, la différence confessionnelle n'a pas nui aux bonnes relations que la Couronne catholique entretenait avec la Berne réformée : en regard de ses luttes politiques avec les Habsbourg-Autriche, l'Espagne et la Savoie, la France a su apprécier la qualité des liens qui l'unissaient aux Confédérés : elle joua d'ailleurs un rôle pondérant à chaque fois que des tensions internes menaçaient le Corps helvétique, divisé confessionnellement.

Au service du roi

Parce que l'économie bernoise ne parvenait pas à offrir de débouchés en suffisance à la jeunesse, le service étranger, le « métier des armes », repré-

Rolle et Signalement de la Compagnie de Louis De Watterville, au Service de France
Régiment Suisse d'Estach; Avec les Changement qui y ont eue depuis le 1. Octobre 1772. au 1. Octobre 1773.

N ^o	Nom de Capitaine et de famille	Lieu de naissance	Canton ou Province	arrivé à la Compagnie			Lieu de logement	Observations	N ^o de 1772
				Le	Mois	Année			
Officiers									
1	Louis De Watterville	Berne	Berne	21	bre	1760	.	.	1
2	Ferdinand de Watterville	Berne	Berne	5	8 bre	1772	.	zy avant d'arriver	3
3	Deas Louis Ernst	Berne	Berne	1	Mars	1772	.	.	2
Sergente et Soutier									
4	Joseph Choyf	Joach	Suabe	13	8 bre	1767	.	.	3
5	Johannes Wild	Lappels	grison	30	may	1762	.	.	5
6	Friedrich Schwitzgabel	Gernsey	Berne	10	Jun	1762	.	.	6
7						1766	.	.	9

Rôle d'une compagnie bernoise au service du roi de France, 1772/73. Les officiers sont exclusivement bernois.

senta pendant longtemps un ersatz bienvenu. Mais les troupes mercenaires furent aussi pour Berne un instrument de politique extérieure qui forçait les puissances européennes à prendre un petit État en considération. L'austérité morale, conséquence de la Réformation, fit également son apparition à Berne et condamna le service étranger. C'est pourquoi les Bernois sortirent de l'alliance franco-suisse en 1529, pour ne la réintégrer qu'en 1583.

Malgré les interdictions officielles, il se trouva encore et toujours des mercenaires bernois en France où la demande était particulièrement forte durant les guerres de religion. Ainsi, en 1587, 6 000 hommes, emmenés par les fils des plus grandes familles de la Ville et République de Berne, se pressèrent au secours d'Henri de Bourbon, le futur roi Henri IV. Seuls 3 000 d'entre eux rentrèrent !

De par la protection qu'elle exerçait sur Genève et le Pays de Vaud, Berne a accordé à plusieurs reprises à la couronne de France une aide financière en sus de l'aide militaire traditionnelle : de 1560 à 1600, les prêts ont excédé 200 000 couronnes ; les intérêts et les remboursements n'ont été qu'irrégulièrement et partiellement encaissés.

Jusqu'au XVII^e siècle, les troupes mercenaires étaient enrôlées pour des circonstances précises. Par la suite, il fut décidé de créer des régiments qui resteraient de façon permanente au ser-

vice royal : ainsi en alla-t-il, entre 1672 et 1792, d'un régiment bernois. En temps de paix, il comptait environ 1 200 hommes. Bon nombre de Bernois étaient également incorporés dans le fameux régiment des Gardes-Suisses.

En période de paix prolongée, en Suisse, le service dans les rangs des armées étrangères – des régiments bernois permanents étaient aussi au service de Hollande et de Piémont-Sardaigne – produisait une formation militaire de grande valeur, tout spécialement aux officiers et sous-officiers. Les commandants, par contre, couraient de plus en plus de risques financiers ; une baisse d'intérêt pour le métier des armes, due à l'essor de l'économie intérieure, ne manquait pas d'apparaître. Voilà pourquoi, au XVIII^e siècle, les effectifs se composèrent fréquemment d'une majorité de soldats non bernois.

Louis XIV

Vers la fin du règne du Roi Soleil, les Bernois ne suivirent plus leur penchant traditionnel pour la France, dont la politique d'expansion avait déjà blessé leurs intérêts lors de la conquête de la Franche-Comté et de l'occupation de Strasbourg. La révocation de l'Édit de Nantes en 1685 provoqua un revirement complet de l'attitude bernoise. Les réfugiés huguenots trouvèrent à Berne, chez leur coreligionnaires, un

Sous l'ancien régime, de l'argent français circulait dans l'État de Berne : pour chaque pièce, une ordonnance – ici une des dernières avant l'invasion française – fixait le cours en monnaie bernoise.



NOUS l'Avoyer, Petit & Grand Confeils de la Ville & République de Berne, affurons par les présentes tous Nos chers & féaux Bourgeois & Ressortissants de Notre gracieufe bienveillance, & leur faisons favoir :

Que sur le rapport de Notre Commission des Monnoyes, de la valeur des nouveaux Ecus de France, portant l'empreinte exposée ci-après, Nous avons trouvé bon de les tolérer dans le cours, comme les Ecus à Palme, à raifon de 40 baches, aussi longtems que Nous n'aurons pas lieu d'en ordonner autrement.

Nous ordonnons en conséquence à Nos Baillifs, de faire publier & afficher la présente Ordonnance aux endroits accoutumés.

Donné en Notre Conseil Souverain, ce 17 Octobre 1792.

CHANCELLERIE de BERNE.



secours efficace : les autorités consacrèrent vers 1690 près du cinquième du revenu de l'État à l'aide aux réfugiés !

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, lorsque Louis XIV entreprit de fortifier le port de Versoix, qui permettait à la France de confiner au lac Léman, Berne arma une flottille de guerre qui devait garantir la liaison lacustre avec Genève. Elle réussit même un tour de force diplomatique, en 1707, au détriment de la France : c'est de par Berne que la succession de la Principauté de Neuchâtel ne revint pas aux prétendants français, mais au roi de Prusse.

L'invasion française

La ville de Berne ne fut, en huit siècles d'existence, que deux fois occupée par des troupes ennemies : en 1289, pour quelques jours, par celles du roi des Romains, Rodolphe I^{er} de Habsbourg ; dès 1798, par celles de la Révolution française, pour quelques années d'une occupation plus dure.

Les expériences négatives que le peuple bernois fit dans le quotidien avec les messagers de la liberté, mais aussi le lourd tribut de sang que sa jeunesse eut à payer aux campagnes napoléoniennes, ont largement contribué à ce que, dès 1815, l'ancienne classe dirigeante bernoise puisse exercer de nouveau le pouvoir durant seize ans.

Au XIX^e siècle

La Révolution de juillet 1830 eut de notables répercussions dans le canton

Le Prince Louis-Napoléon Bonaparte qui avait rang de capitaine bernois d'artillerie, en manœuvre, à Thoune, en 1834.



de Berne : en 1831, les libéraux renversèrent le gouvernement patricien et dotèrent le canton d'une constitution démocratique. Le nouveau gouvernement dut supporter le dernier conflit qui opposa Berne et la France : à la suite du coup d'État manqué de Strasbourg (1836), Paris demande l'expulsion de son instigateur, le prince Louis-Napoléon Bonaparte, futur Napoléon III. Or à Berne, on éprouve beaucoup de sympathie pour le prince que l'on a même nommé commandant d'une unité d'artillerie en 1834. Pour faire face aux menaces françaises, Berne – de concert avec d'autres cantons de Suisse occidentale – mobilise des troupes : le départ spontané du prince pour l'Angleterre met alors fin à la querelle.

Depuis 1848, le canton de Berne ne mène plus aucune politique extérieure propre. Ses relations avec la France appartiennent dès lors aux domaines culturel et économique. Qu'il soit mentionné, par exemple, que Berne a accéléré le développement de son réseau de chemins de fer dans le Jura bernois après 1871 afin d'assurer au chemin de fer de l'Est français le raccordement à Bâle par le territoire bernois, conséquemment à la perte française de l'Alsace.

Et aujourd'hui le raccordement de Berne au réseau TGV, à Frasné, rencontre tant de succès que l'on songe à une liaison TGV directe Berne-Paris : histoire de mettre la Tour de l'Horloge bernoise à quatre heures de la Tour Eiffel parisienne !